



Lac-Etchemin

Demande de démolition d'immeuble

Avis public de consultation

Est par le présent donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mardi 1^{er} août 2023, à 19 h, à la salle de délibérations du Conseil au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de démolition suivante :

Nature et effets : Cette demande vise à permettre la démolition d'une résidence secondaire.

Identification du site concerné : 175, route 276, lot numéro 4 341 585, zone 60-A/ILOT, à Lac-Etchemin.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit (envoi postal ou courriel au reception@lac-etchemin.ca), son opposition avec un argumentaire à l'attention de M. Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, au bureau municipal, sis au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0. Le directeur transmettra les oppositions reçues au Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles. Le comité, avant de prendre sa décision, considèrera les oppositions reçues.

Pour la computation du délai pour s'opposer, celui-ci est calculé à partir de la date de la publication sur le site internet et de la municipalité.

Donné à Lac-Etchemin, ce 29^e jour de juin 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut décrit sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal au 208, 2^e Avenue à Lac-Etchemin ainsi que sur l'immeuble concerné, le 29^e jour de juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 29^e jour de juin 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance